

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	8
VOTANTS	8

CONVOCATION

Datée	du 10/10/2025
Affichée	le 10/10/2025

OBJET

**Attribution aux particuliers des
aides directes inscrites dans la
convention de l'Opération
Programmée d'Amélioration
de l'Habitat (OPAH) de la CdC
et de l'OPAH Renouvellement
Urbain (RU) sur le centre-ville
de L'Aigle**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le dix octobre 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Véronique HELLEUX a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absent : François BRIZARD

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, la CdC est sollicitée pour le versement de demandes de paiement de la subvention qui sont les suivantes :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date paiement ANAH	Montant subvention CdC
LA FERTÉ EN OUCHE	6 RUE DE LA PITIERE	OPAH CDC	Autonomie	12/08/2025	734,00 €
RAI	1 CHEMIN DE BELLEVUE	OPAH CDC	Autonomie	04/09/2025	937,00 €
				TOTAL	1671,00 €

Ces subventions représentent un montant de 1671,00 €.

Pour rappel, le montant total des subventions déjà versées est de 171 302 € soit 164 260 € pour l'OPAH CDC et de 7 042 € pour l'OPAH RU.

- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus l'aide directe inscrite dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 17 OCT. 2025
Publié en ligne le 17 OCT. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

